

Conseiller en prévention des risques professionnels



Secrétaires/assistants médicaux souhaitant devenir CPRP

MIXTE * Réf. 25CY04



215 h
dont 40 h en e-learning
sur 8 à 10 mois

Dates en ligne



6980 € HT - Repas inclus

CYCLE CERTIFIANT
éligible CPF
enregistré RNCP41436
en date du 27.10.2025
certificateur : AFOMETRA

ANIMATION

Formateurs experts en leur domaine (médecins du travail, IPRP...)

DÉROULEMENT

➤ 9h00-12h30 / 13h30-17h00

* **Mixte** : alternance d'apprentissages en présentiel, distanciel et en e-learning (en option).

SUIVI ET ÉVALUATION

- Supports de cours inclus.
- Tests de positionnement.
- Évaluation des acquis : en début et fin de cycle, analyses de cas, etc.
- Évaluation à froid.



09.2026

Cette formation prépare à la certification au répertoire national des certifications professionnelles « Conseiller en prévention des risques professionnels » (RNCP41436). Enregistrée auprès de France Compétences, cette certification permet d'atteindre un niveau 5 soit l'équivalent d'un Bac+2.

À travers son programme orienté vers 3 grandes thématiques inhérentes au métier de CPRP, cette formation aborde les connaissances indispensables à la validation des 3 blocs de compétences de la certification RNCP. Un travail de fin de cycle exposant la mise en œuvre concrète de ces connaissances dans un environnement professionnel viendra témoigner de l'acquisition réelle des compétences attendues.

Prérequis

- Avoir le niveau bac et un an d'expérience en SPST.
- Ou 3 ans d'expérience professionnelle préférentiellement en santé au travail ou en prévention des risques professionnels.

Objectifs

- Informer sur la réglementation en santé au travail et sensibiliser à la prévention des risques professionnels.
- Repérer les risques professionnels à partir d'une analyse des situations de travail afin d'établir une fiche d'entreprise.
- Accompagner et suivre les adhérents dans la mise œuvre d'actions de prévention des risques professionnels.

Programme

- **Bloc 1 - La réglementation en santé au travail et la prévention des risques professionnels**
 - Les obligations des entreprises en matière de prévention des risques professionnels et de maintien en emploi.
 - L'offre de services des SPSTI et le rôle des autres acteurs de la santé au travail (situation de handicap, maintien en emploi, Assurance maladie...).
 - Les grandes familles de risques professionnels et les contraintes associées (physiques, chimiques, biologiques, posturales, cognitives, psychosociales).
- **Bloc 2 - Le repérage des risques professionnels et la fiche d'entreprise**
 - L'identification des risques au sein des entreprises, en particulier de moins de 20 salariés, en fonction de leur secteur d'activité et de leur contexte.
 - L'analyse des situations de travail en vue d'actions correctives ou de prévention.
 - La structuration et la formalisation d'une fiche d'entreprise.
- **Bloc 3 - L'accompagnement et le suivi des adhérents dans la mise œuvre d'actions de prévention**
 - L'élaboration d'une proposition de plan d'actions de réduction des risques professionnels.
 - Le DUERP (rédaction initiale et mise à jour) et les possibilités de financement des actions proposées.
 - Le suivi des interventions de l'équipe pluridisciplinaire et celles mises en œuvre par l'entreprise.





Modalités pédagogiques

- Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et expérientielles.
- Étude de cas. Partage de pratique et mise en situation.
- Suivi pédagogique tout au long du cycle consolidé par des webinaires et un forum.

Modalités d'évaluation

- Évaluation des acquis de la formation en début et en fin de cycle, et lors des modules par auto-évaluation, quiz, analyse de cas.
- Remise d'un travail personnel de fin de cycle suivi d'une présentation devant un jury de professionnels.
- Questionnaire d'évaluation en fin de cycle.

Modalités de certification

- Présence obligatoire tout au long de la formation.
- Validation des modules e-learning.
- Validation du quiz final.
- Validation du travail personnel de fin de cycle, écrit et oral.

Avertissement

En 2024, la refonte des emplois de la convention collective des SPSTI a renommé la fonction ATST en « conseiller en prévention des risques professionnels ». Ce cycle correspond donc à l'ancien cycle Assistant technique en santé au travail.

Pour obtenir la certification RNCP complète, le cycle devra être suivi dans son intégralité.

Toutefois, conformément au mode de fonctionnement des certifications France Compétences, il reste possible de valider uniquement un ou deux des trois blocs de compétences. Le cycle de formation sera alors adapté pour préparer à la certification des blocs de compétences sélectionnés.

Vers la licence sciences sanitaires et sociales TAP (technicien assistant de prévention)

Pour les CPRP ayant validé le cycle AFOMETRA, un parcours spécifique est proposé par l'Université de Lille. Ce parcours est issu d'un partenariat entre l'AFOMETRA, l'ISTNF et l'Université de Lille et l'Institut Lillois en ingénierie de la santé.

Cette passerelle permet d'obtenir la Licence sciences sanitaires et sociales - parcours santé travail pour les techniciens assistants de prévention. Le niveau licence offre la possibilité d'évoluer au sein du SPSTI et d'atteindre le niveau technicien hygiène sécurité (niveau 10 de la convention collective des SPSTI). Être TAP permet de formuler des recommandations en termes de mesures de prévention dans le cadre d'actions adaptées.

Le parcours proposé comporte plusieurs étapes en 26,5 jours répartis sur un an. Chaque étudiant bénéficiera d'un tutorat tout au long de la formation (en général, par un médecin du travail et un IPRP ayant déjà suivi la licence).

Renseignements et inscriptions : formationcontinue@istnf.fr

Parcours passerelle